

COMMUNIQUE DE L'ANAGED RELATIF A LA GRATUITE DES PRESTATIONS DE SERVICES DES OPERATEURS DE COLLECTE DE DECHETS DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

Le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité (MINASS) et l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), en partenariat avec les structures de collecte des déchets ECOTI.SA et ECO EBURNIE, rappellent aux populations abidjanaises que les prestations de pose de bacs à ordures ou poubelles et de collecte des déchets dans le District Autonome d'Abidjan sont **TOTALEMENT GRATUITES**.

Par conséquent, le MINASS et l'ANAGED rassurent les populations abidjanaises qu'elles n'ont pas à payer pour bénéficier des biens et services publics.

Par ailleurs, le MINASS et l'ANAGED invitent les populations à avoir un comportement éco-citoyen et appellent au respect scrupuleux du matériel de salubrité destiné à l'amélioration de leur cadre de vie.

La salubrité, c'est l'affaire de tous !